

Le 17 avril 2020

Réouverture des écoles : les conditions de sécurité sanitaire doivent être assurées

L'annonce par le Président de la République ce lundi 13 avril de la réouverture des écoles à partir du 11 mai prochain pose un certain nombre de questions. Si le confinement creuse les inégalités, particulièrement en Seine-Saint-Denis, une reprise nécessite cependant que les conditions de sécurité sanitaires soient réunies.

En effet, l'école est un facteur de propagation de virus et de contamination accrue bien connu. Les enfants ne peuvent pas appliquer les gestes barrière et sont de potentiels porteurs sains qui peuvent ramener le virus à la maison. Le matériel sanitaire est donc une condition nécessaire à la reprise (masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique, tests), sous peine d'un regain de l'épidémie dans le département, avec les risques de surmortalité et de saturation des structures hospitalières. L'avis des scientifiques sur cette réouverture est fondamental.

La sécurité sanitaire des élèves, des enseignant.e.s et des intervenant.e.s scolaires (personnel de ménage, de restauration, de désinfection...) devra donc être prioritaire, et le dialogue avec les associations de parents d'élèves et les élus locaux s'avère nécessaire afin de la mener, le cas échéant, à bien.

Certes, le confinement accentue les inégalités, cependant, une reprise dans le cadre de fermetures de classes en Seine-Saint-Denis à la prochaine rentrée de septembre contribuerait également à creuser les inégalités, particulièrement dans un contexte de crise. Nous demandons donc que la réforme de la carte scolaire dans le département soit suspendue pour cette année.

Nous resterons attentifs aux mesures du plan gouvernemental et ne transigerons pas avec la sécurité sanitaire de toutes et tous.

Éliane Assassi
Sénatrice de la Seine-Saint-Denis

Fabien Gay
Sénateur de la Seine-Saint-Denis